



Le chauffage

Face à l'augmentation du prix des énergies fossiles et de l'électricité et au réchauffement climatique, il n'est pas inutile de dresser un panorama des modèles traditionnels et modernes de chauffage.

Quel est le chauffage idéal ? Chauffage électrique, chauffage au gaz, chauffage au bois, chauffage solaire ? La réponse dépend de très nombreux critères et il n'existe pas de solution meilleure que les autres dans tous les cas.

LE SAVEZ-VOUS ?

Les articles R131-19 à R.131-24 du code de la construction et de l'habitation instaurent l'**obligation de limiter la température de chauffage**. Ainsi, l'article R.131-20 spécifie notamment que « Dans les locaux à usage d'habitation, d'enseignement, de bureaux ou recevant du public et dans tous autres locaux, à l'exception de ceux qui sont indiqués aux articles R. 131-22 et R. 131-23, les limites supérieures de température de chauffage sont, en dehors des périodes d'inoccupation définies à l'article R. 131-20, fixées en moyenne à 19 °C : > pour l'ensemble des pièces d'un logement ; > pour l'ensemble des locaux affectés à un usage autre que l'habitation et compris dans un même bâtiment ». **19 mai 2010 (mis à jour le 18 mars 2013) - Énergie, Air et Climat**

REPÈRES

Le chauffage est un poste important de vos consommations (en moyenne 70 % de vos charges).

Les déperditions moyennes pour un bâtiment non isolé sont :

Toiture - perte de 25 à 30 %

Mur, aération, ventilation - perte de 20 à 25 %

Fenêtre - perte de 10 à 15 %

Diminuer la température de 1 °C dans les bâtiments, permet de **réduire de 7 % votre consommation d'énergie**.

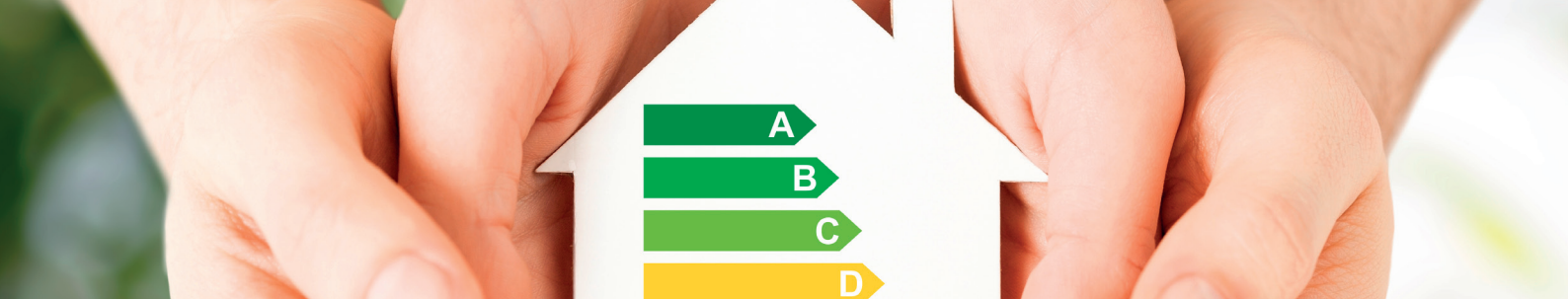
La programmation du chauffage permet de faire des économies de 10 à 20 %, même s'il y a déjà un thermostat d'ambiance.

6 mm de calcaire sur la résistance d'un ballon électrique, c'est 40 % de consommation en plus.

(Sources : Fondation Nicolas Hulot pour la nature et l'homme, Ecoguide.)

Toute chaudière (fioul, gaz, bois, charbon, multi combustibles...) **dont la puissance est comprise entre 4 et 400 kW** doit faire l'objet d'un entretien tous les ans (art 3 du décret n°2009-649 du 9 juin 2009).

Une chaudière régulièrement entretenue, c'est **8 à 12 % d'énergie consommée en moins**.



NOS CONSEILS ET GESTES SIMPLES

- **Limitez la température de votre commerce !** En hiver, elle doit être idéalement à 19 °C. En été, une différence de 5 °C par rapport à la température extérieure est suffisante pour créer une sensation agréable de fraîcheur.
- **Baissez le chauffage** durant la nuit et la fermeture hebdomadaire du magasin. Le mettre hors gel (soit 8 °C) lors de vacances.
- **Limitez l'ouverture intempestive des portes** automatiques. Cela permet de garder la chaleur ou la fraîcheur à l'intérieur du commerce.
- **Purgez les radiateurs** régulièrement pour une meilleure efficacité.
- **Isolez le commerce** (murs, toitures, vitres, sols, traitements des ponts thermiques...) afin que la chaleur ne s'échappe pas, tout en assurant une bonne ventilation pour éviter les problèmes d'humidité et de qualité de l'air.
- **Isolez les tuyauteries de chauffage** passant par les endroits non-chauffés.
- **Évitez les appareils de chauffage d'appoint** très énergivores.
- **Installez des faux plafonds** qui diminuent l'espace à chauffer et entraînent un éclairage plus proche des produits.
- Installez un **nouveau système de chauffage** (pompe à chaleur, chaudière à condensation...) qui vous fera **économiser 15 à 30 % d'énergie par an !**
- Préférez une hotte aspirante double flux, ou une VMC double flux, plutôt que des modèles simple flux. Elles permettent de chauffer l'air neuf entrant, à partir de l'air vicié extrait et limitent ainsi la déperdition de chaleur lors de la ventilation des cuisines ou du bâtiment.
- **Entretenez** régulièrement votre chaudière pour éviter un rendement décroissant et réalisez ainsi des économies d'énergie.
- Un **programmeur** bien réglé fera automatiquement ce que vous pouvez oublier et sera vite rentabilisé.

POUR ALLER PLUS LOIN !

Des **prédiagnostics environnement** vous sont proposés pour vous interroger sur votre situation environnementale, diminuer le coût d'exploitation et le poste énergie, anticiper les futures réglementations...

Renseignez-vous auprès de l'ADEME sur les certificats d'énergie (CEE) qui permettent aux entreprises, de bénéficier de réduction sur le matériel acheté (cf. fiche financement).

www.ademe.fr

Information sur le chauffage dans les 3 rubriques suivantes : nos expertises, entreprises / monde et agricole, particuliers / éco-citoyens.

www.quelleenergie.fr/chauffage

Tout savoir sur le chauffage.

www.leguideduchauffage.com

Les différentes énergies et principaux fabricants.

ILS L'ONT FAIT !

■ **Edith DEVULDER, Mercerie Devulder à Zegerscappel**
« Nous avons engagé des travaux pour palier nos failles d'isolation thermique. Nous avons opté pour l'installation de double vitrage. C'est un vrai plaisir puisque cela nous permet de mieux gérer les températures et surtout de réaliser d'importantes économies de chauffage ! ».

■ **Bruno SOBRIE, Au Vent des Globes à Bray-Dunes** a opté pour l'installation d'un sas à l'entrée. Celui-ci permet d'éviter les déperditions de chaleur et d'éviter de laisser entrer la chaleur. « L'installation de ce sas nous permet de faire de réelles économies ! ».